

Le Bureau d'impôt de La Vallée de Joux reste ouvert deux fois par semaine

Avec l'avènement de la taxation automatique et semi-automatique, ainsi que la régionalisation des gains immobiliers et des dossiers complexes, l'Office d'impôt de La Vallée se retrouvait fortement dégarni. En conséquence, il ne pouvait poursuivre ses activités sous la forme qui a été la sienne jusqu'à aujourd'hui et des solutions ont été recherchées pour offrir tout de même des prestations similaires au public. C'est ainsi qu'il restera ouvert deux jours par semaine dès le 2 avril prochain.

En cohérence avec l'ouverture de la Préfecture et dans le but de maintenir la proximité, le

Bureau d'impôt de La Vallée, Grand-rue 38 au Sentier aura deux ouvertures hebdomadaires au public, soit le lundi et le jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Deux collaborateurs expérimentés, M. Stéphane Cuhat, responsable du bureau et Mme Claudine Schell-Baud, responsable de recette, recevront les contribuables de l'Abbaye, du Chenit et du Lieu durant ces deux jours. En cas de nécessité, ils seront à disposition, sur rendez-vous, les autres jours de la semaine.

A l'instar des autres services de l'Etat et comme déjà annoncé, l'Administration cantonale des impôts (ACI) poursuit son adaptation au découpage territorial et sa modernisation informatique. Ces mutations ont des répercussions sur l'organisation du service ; l'informatisation croissante induit notamment des transferts d'activités vers les centres régionaux. Les taxations automatiques et semi-automatiques des dossiers effectuées directement à Yverdon, diminuent de manière sensible le nombre de dossiers qui doivent être traités par les petits offices, notamment le bureau de La Vallée. Si le nombre de contribuables se montent à 4'160, le nombre de dossiers réellement traités sur place est de 1'080.

Si le Conseil d'Etat et l'ACI souhaitent maintenir un horaire d'ouverture réduit, favorisant ainsi la proximité et les synergies avec les autres services de l'Etat, ce dispositif n'a pas été conçu pour une durée fixée dans le temps. La mise en place est appelée à perdurer tant que le cadre général se maintiendra, à savoir tant qu'il constituera un point de contact prisé et utilisé par la population. Ce « service à la carte » est de même nature que celui offert au Pays d'Enhaut et qui fonctionne à satisfaction depuis le 18 avril 2011.